



Pays d'Armagnac

Délibération du Comité Syndical N°13 – 13/10/2020 – 8.4

Séance du 13 octobre 2020

Date de la convocation
5 octobre 2020

Nombre de délégués	21
Nombre de présents	17
Nombre d'excusés	3
Nombre de procurations	1
Vote	
- POUR	18
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

19/10/2020

Et publication le

19/10/2020

Date d'affichage

19/10/2020

L'an deux mille vingt et le treize octobre, à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Conférences à la mairie de VIC FEZENSAC sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, CAMAZZOLA Robert, DUPRONT Didier, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, HEBERT Benoît (suppléant de DESJARDINS Lionel), LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, NETO Barbara, TINTANÉ Isabelle, TOUHE-RUMEAU Christian

Excusés : M. DUBOS Patrick, DUCLAVÉ Jean, MELIET Nicolas

Procuration : Mme THIEUX LOUIT Véronique a donné procuration à Mme Barbara NETO

A été nommée **secrétaire de séance** :
Madame Barbara NETO

Nature de l'acte : 8.4

Approbation de la Convention de partenariat entre le Syndicat mixte SCoT Gascogne et les syndicats mixtes du Pays de l'Armagnac, du Pays d'Auch et de Portes de Gascogne pour l'utilisation de données territoriales

Le SCoT de Gascogne ainsi que les trois pays d'Armagnac, d'Auch et de Portes de Gascogne ont été approché au cours de l'année 2019 et 2020 par l'entreprise gersoise MEOSS qui conçoit et met en œuvre des solutions innovantes basées sur le traitement et l'analyse des données géospatiales.

Croisée à des données locales (issues des systèmes d'informations géographiques), l'imagerie satellitaire peut en effet être exploitée pour extraire des informations à forte valeur ajoutée afin de répondre aux problématiques rencontrées par les territoires notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire ou de l'environnement.

En 2019, MEOSS a réalisé une étude pour le compte du Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) sur « l'apport de l'imagerie satellite dans les PCAET » à partir d'un travail d'analyse fait sur le territoire du PETR Portes de Gascogne.

MEOSS propose de poursuivre ce travail d'étude avec comme maître d'ouvrage le SCoT de Gascogne qui contractualise directement avec MEOSS et comme territoires d'expérimentation les trois pays d'Armagnac, d'Auch et de Portes de Gascogne.

Les données ainsi fournies seraient exploitées par le SCoT de Gascogne mais également mises à disposition des trois Pays dans le cadre de la convention de partenariat ci-annexée qui décline les thématiques retenues et les conditions de mise en œuvre de cette étude expérimentale.

« Une démarche labellisée au plan national... »

Il convient de préciser qu'en mars 2020 le Space Climate Observatory (SCO), initiative mondiale portée en France par un comité Inter- Organisationnel (CIO) qui rassemble 18 agences et organismes publics impliqués dans les enjeux du changement climatique (ADEME, BRGM, CEA, CEREMA, CNRS, CSTB, IDDRI, IFREMER, IGN, INERIS, INRAE, IRD, Météo-France, OFB, ONERA, SHOM, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et Innovation) avec comme chef de file le CNES qui a décidé de labelliser le projet MEO-Climate dont le territoire d'expérimentation est celui des trois Pays.

Cette labellisation apportera une validation scientifique du CNES à l'expérimentation et également un coup de projecteur sur notre territoire gersois.

Les trois thématiques retenues dans le cadre de l'étude :

- **« l'érosion des sols »** : Cet outil permettra suivre l'évolution des pratiques culturales, qui jouent un rôle important dans la prise en compte des mesures liées au changement climatique – l'agriculture étant un fort contributeur aux émissions de GES et étant un des secteurs principaux pour l'adaptation aux impacts du changement climatique.
- **« les retenues d'eau »** : Les enjeux liés à la sauvegarde et à la gestion des ressources en eau, à la fois pour les besoins des populations et ceux liés aux activités agricoles (notamment en zone rurale), sont critiques dans un contexte de changement climatique et font partie intégrante des PCAET.
Plusieurs actions pourront être mises en œuvre pour améliorer la gestion de la ressource en eau, notamment : développer la récupération d'eau – pluviale par exemple – et son stockage, ou renforcer l'entretien des milieux humides, comme les rivières et les forêts
- **le « photovoltaïque »** : Le développement des énergies renouvelables (EnR) est un élément important dans la démarche PCAET, pour lesquels l'établissement du diagnostic de l'existant dans ce domaine constitue une obligation. La volonté de transformation des territoires en « territoires à énergie positive », clairement mise en avant au niveau territorial, passe par un développement massif des EnR.
Parmi les différents moyens et sources de production d'EnR, il sera possible d'exploiter les données sur le potentiel de développement de l'énergie photovoltaïque (PV) pour un territoire donné.

Principes de modalités de mise en œuvre de l'étude

Le Syndicat mixte SCoT de Gascogne est le maître d'ouvrage de l'étude et assure à ce titre le lien direct avec le prestataire avec lequel il contractualise.

Les données sont délivrées au Syndicat mixte qui les mettra à disposition de chaque PÉTR sous deux formes :

- des fichiers dans un format standard interopérable (OGC) afin de pouvoir être intégré à tout type de Système d'Information Géographique (SIG)
- un outil de webmapping, avec des cartographies accessibles en ligne grâce à un identifiant et un mot de passe.

Le Syndicat mixte s'assurera que chaque PETR puisse utiliser les données sur son territoire et les accompagnera à leur demande dans leurs démarches pour la production de cartes ou outils d'aide à la décision.

Un comité de pilotage assure le suivi de cette étude. Il est composé de représentants du SCoT de Gascogne et des représentants de chaque intercommunalité des Pays (4 représentants pour le PETR d'Armagnac, 4 représentants pour le PETR d'Auch et 5 représentants pour le PETR Portes de Gascogne).

En parallèle, chaque PETR mettra en place un groupe de travail représentant les différentes intercommunalités afin d'assurer le suivi de l'étude sur son territoire et de permettre un travail plus fin et en lien avec le terrain tout en permettant à l'ensemble des élus de pouvoir être informés.

Chaque pays assurera, avec l'appui du prestataire et/ou du Syndicat mixte SCoT le lien avec ses intercommunalités.

Les choix retenus se feront en accord avec les PETR et les intercommunalités.

Pour l'année 1, chaque PETR devra retenir une des trois thématiques envisagée afin de la déployer à son échelle et en année 2, chaque PETR bénéficiera des 3 thématiques déployées sur leur territoire.

Il est rappelé enfin que cette démarche est neutre financièrement pour les Pays puisque l'étude est portée par le SCoT de Gascogne.

Oui l'exposé du Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION :

APPROUVE le principe d'adhérer à cette démarche

AUTORISE le Président à signer ladite convention telle qu'annexée au présent procès-verbal, à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.



Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Le Président,
M. Michel GABAS

